



SOLIDARITÉ AVEC TOUS LES MILITANTS DE LA CAMPAGNE BDS POURSUIVIS

Tous-tes au Palais de Justice de Paris le 17 juin à 13h
RELAXE POUR OLIVIA ZEMOR !

Comme les militants à Bordeaux, Pontoise, Perpignan, Mulhouse et Bobigny, Olivia Zémor (appelée à comparaître le 17 juin 2011 au Palais de Justice de Paris) est poursuivie pour sa participation à la Campagne BDS, et plus précisément pour avoir publié la vidéo d'une action organisée par la Campagne BDS France: <http://www.youtube.com/watch?v=dWFIRDfcxYQ>.

Récemment, c'est également Alexandre Moubaris qui était convoqué au tribunal d'instance de Flers pour « *Appel public à la discrimination* ». pour avoir publié la synthèse faite par la Campagne BDS France des succès de la Campagne de boycott dans le monde au cours de l'année 2010.

Ces actions non violentes et citoyennes s'inscrivent dans le cadre de la Campagne BDS « Boycott Désinvestissement Sanctions », lancée en 2005 par le BNC Palestinien (Comité National de Boycott palestinien). Menée à l'échelle internationale et s'inspirant de la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud, cette campagne vise à mettre fin à l'impunité d'Israël et à faire reconnaître les droits du peuple palestinien.

La campagne BDS France a pour fondement la lutte pour le respect du droit, contre tous les racismes et toutes les discriminations. Sa charte stipule: « *Notre action est éthique, citoyenne et politique. Elle s'inscrit dans notre combat permanent contre toute forme de racisme. Elle ne vise pas des personnes ou des groupes en raison de leur origine ou de leur religion juive, ni leurs entreprises ou leurs produits. Nous faisons une différence évidente entre un produit israélien que nous boycottons, et un produit casher produit par une entreprise non israélienne que nous ne boycottons pas. Ce boycott ne vise pas la société israélienne ni les individus qui la composent, en tant que tels, il vise la politique coloniale d'occupation israélienne et ses partisans.* »

Depuis des années les produits estampillés «made in Israël» sont pour la plupart délivrés sous de faux certificats car un grand nombre de ces produits proviennent en réalité des Territoires Palestiniens occupés. Ceci a été constaté par la justice : Arrêt « Brita » de la CEJ (Cour Européenne de Justice) en février 2010, Tribunal de Commerce de Montpellier sur constat d'huissier à Sète janvier 2011 contre Agrexco/Carmel. Toutes les normes du droit international caractérisent cette exploitation économique illégale comme un crime de guerre.

De nombreux citoyens et militants de la Campagne ont déjà alerté les tribunaux et les plus hautes autorités de l'état sur cette fraude massive menée à l'échelle nationale et bénéficiant directement à l'État colonial d'Israël. Or loin de se soucier de cette infraction généralisée au droit douanier européen mais aussi international, notre gouvernement préfère apporter son soutien aux partisans inconditionnels d'Israël qui sont à l'origine de tous les procès contre les militants soutenant la Campagne BDS.

La Campagne BDS France récuse catégoriquement les accusations infamantes des poursuites requises contre les militants pour « provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence », et dénonce les pressions exercées au plus haut niveau de l'État pour poursuivre et intimider les militants qui participent à cette campagne.

La Campagne BDS France appelle à une présence nombreuse à la 17ème chambre correctionnelle du Palais de Justice de Paris (4 boulevard du Palais, 1er arrondissement, Métro Cité, Châtelet ou St Michel), le 17 juin à 13h.

Relaxe immédiate pour Olivia Zémor, et tous les militants de la Campagne BDS !

La Campagne BDS France : <http://www.bdsfrance.org/> - campagnebdsfrance@yahoo.fr